

Arrondissement de PERIGUEUX

**MAIRIE DE SORGES ET
LIGUEUX EN PERIGORD**

Téléphone : 05.53.35.68.00
Télécopie : 05.53.35.68.09
Internet : Sorges.24@wanadoo.fr

1 place de la Mairie
24420 SORGE

**SEANCE DU 18 JANVIER 2021
COMPTE RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil vingt et un, le 18 janvier, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques RATIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2021

Présents : MM RATIER, Mme AUBISSE-MICHAUD, M. SEGUY, Mme BETOULLE, M. KROTOFF, M. HIERAMENTE, Mme BREJON, M. MOREAU, M. BARBIER, M. du BOIS de GAUDUSSON, Mme PERRIN, Mme GRAND, Mme GRANDJEAN, M. HERPIN, Mme MAUREAU, Mme PETIT

Représentés : M. LACOURARIE par M. BARBIER
Mme ABDENNOURI parM. SEGUY
Mme MILLET par Mme GRAND
M. DUBIN par Mme AUBISSE-MICHAUD

Excusés : Mme REYSZ, M. d'AGIER de RUFOSSE, M. PAGNOUX

Secrétaire de séance : Madame Roselyne AUBISSE MICHAUD

Adoption du compte rendu de la séance du 7 décembre 2020

Le compte rendu de la séance du 7 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

**OPERATION D'INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC - Traverse bourg de Sorges
RN 21, renouvellement des candélabres installés au cours des années 1996/1997, soit depuis plus de 20
ans**

Pour ce point de l'ordre du jour la parole est donnée à M. Eric Séguy, Maire-Adjoint

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la traverse du bourg de Sorges, M. Eric Séguy présente l'étude réalisée par le SDE 24 dans le cadre du renouvellement des candélabres installés le long de la R.N. 21 et propose au conseil de faire réaliser lesdits travaux.

Accord unanime du conseil pour le remplacement des candélabres dans le cadre des travaux de réaménagement de la traverse du bourg de Sorges

Concernant le financement, un plan de financement sera présenté au prochain conseil. En effet, le SDE24, nous a informé qu'un nouveau devis nous serait adressé dans les prochains jours.

TRANSPORT SCOLAIRE – retrait de la commune de Saint Paul La Roche

Mme Françoise Betoulle, maire-adjoint, informe le conseil municipal de la délibération du Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers en date du 8 décembre 2020 relative au retrait de la commune de Saint Paul La Roche dudit syndicat et indique qu'il revient au conseil de se prononcer sur cette délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prononcer un avis favorable au retrait de la commune de Saint Paul La Roche du Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers.

Acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1837 au lieu-dit Grangearias, appartenant à M. Hubert MAURY

Le maire rappelle au conseil municipal que des travaux ont été réalisés afin de transformer un ancien chemin rural en voie communale, désormais dénommée Chemin de Belle Combe, conformément à des délibérations antérieures. Pour sécuriser cette voie à son extrémité orientale, il convient de l'élargir sur une parcelle contiguë appartenant à M. Hubert MAURY. Celui-ci a bien voulu céder à la commune pour 1 euro symbolique la parcelle cadastrée section B n° 1837, d'une superficie de 64 m², nécessaire à l'aménagement de la voie. Le maire propose d'acquérir ladite parcelle par le biais d'un acte administratif.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle, cadastrée section B n° 1837 d'une superficie de 64 m², appartenant à M. Hubert MAURY à l'euro symbolique,
- De procéder à l'acquisition par acte administratif et de solliciter l'Agence Technique Départementale pour l'établissement de cet acte.

Maison du Pèlerin – Convention avec l'Association des Amis et Pèlerins de Saint Jacques de la Voie de Vézelay « Via lemovicensis », visant à mettre la maison du Pèlerin, propriété de la commune à la disposition de cette association.

Le maire informe le conseil municipal que l'Association des Amis et Pèlerins de Saint Jacques du Limousin Périgord, dont le siège est à Périgueux, a décidé de mettre fin, à partir du 14 mars 2021, à la convention de mise à disposition, conclue avec la commune à l'ouverture de cette maison. L'association des Amis et Pèlerins de Saint Jacques de la Voie de Vézelay, association nationale dont le siège est à Vézelay, a proposé de reprendre la gestion du gîte à compter du 15 mars 2021, aux mêmes conditions. Toutefois, l'association aura la libre disposition du refuge toute l'année. Il n'y aura aucun coût supplémentaire pour la commune. Le maire propose au conseil municipal d'accepter cette proposition et d'adopter la nouvelle convention de mise à disposition.

Accord unanime du conseil.

Travaux – Aménagement de la zone commerciale Nord – Tranche 5 – Plan de financement

Après un rappel des différentes tranches de travaux relatives à la zone commerciale Nord, le maire indique qu'il convient de lancer la dernière tranche qui comprendra les travaux suivants : démolition d'un bâtiment existant, réalisation du parking et de l'esplanade en façade des commerces et aménagement des espaces verts. Cette opération, consiste à revitaliser un espace devenu une friche commerciale depuis le départ des boutiques qui s'y trouvaient.

Ces travaux répondent aux objectifs du plan national de relance, de ce fait, la commune peut obtenir des financements sur cette enveloppe.

Afin de présenter le plan de financement, le maire donne la parole à Mme Aubisse-Michaud, premier maire-adjoint.

Mme Aubisse-Michaud présente au conseil municipal le plan de financement ci-dessous.

Montant H.T. des travaux : 149 516.00 €

Subventions sollicitées :

- Etat (D.E.T.R.) : 37 379.00 €, 25 %
- Etat (Plan de relance : friches et relocalisation d'activités) : 37 379.00 €, 25 %
- Département de la Dordogne : 37 379.00 €, 25 %
- Autofinancement : 37 379.00 €, 25 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de lancer l'opération
- d'arrêter le plan de financement présenté par Mme Aubisse-Michaud
- de solliciter les subventions indiquées dans ce plan
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération

Travaux – Aménagement de la zone commerciale Nord – Tranche 4 – Modification du plan de financement, avec demande d'un financement complémentaire de l'Etat.

Le maire rappelle au conseil municipal que cette tranche en cours de réalisation s'inscrit dans une opération globale qui consiste à revitaliser un espace devenu une friche commerciale après le départ des boutiques qui s'y trouvaient et que par courrier en date du 16 novembre 2020, il a sollicité Monsieur le Préfet afin d'obtenir des financements complémentaires pour ces travaux au titre du plan de relance. Il convient aujourd'hui de présenter un nouveau plan de financement incluant la demande de financement complémentaire, d'autant plus nécessaire que seuls deux des partenaires financiers sollicités par la commune ont répondu positivement à ce jour (Etat et communauté d'agglomération du Grand Périgueux).

Afin de présenter le plan de financement, le maire donne la parole à Mme Aubisse-Michaud, premier maire-adjoint.

Mme Aubisse-Michaud présente au conseil municipal le plan de financement ci-dessous.

Objet : Aménagement de la zone commerciale Nord – Tranche 4

Montant H.T. des travaux : 821 100.00 €

Subventions notifiées

- Etat (D.E.T.R. 2020) : 249 780.00 € (30.4 %)
- Fonds de concours du Grand Périgueux : 50 000.00 € (6.1 %)

Subvention sollicitée :

- Etat (Plan de relance : Friches relocalisation d'activités) : 110 770 € (13.5 %)

Autofinancement : 410 550 (50 %)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'arrêter le nouveau plan de financement présenté par Mme Aubisse-Michaud
- de solliciter l'Etat au titre du plan de relance
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération.

Travaux – Extension du tiers-lieu (agrandissement et réaménagement intégral de l'ancienne cantine scolaire en salle d'expositions, de concerts, de conférences et de rencontres) – Nouveau plan de financement

Le maire rappelle au conseil municipal que par courrier du 16 novembre 2020, il a sollicité Monsieur le Préfet afin d'obtenir des financements complémentaires pour les travaux d'extension du tiers-lieu au titre du plan de relance.

Etant donné que cette salle ne répondait plus aux normes sécuritaires et d'économie d'énergie, le cout des travaux d'aménagement et de rénovation incluant la prise en compte de la transition écologique a été réévalué.

Il est prévu de créer un parking pour personnes handicapées, de mettre des panneaux photovoltaïques, isoler le toit et les murs, remplacement du chauffage énergivore par un système de type aérothermique.

Il convient aujourd'hui de présenter un nouveau plan de financement incluant la demande de financement complémentaire relative au plan de relance sous l'item de Rénovation énergétique.

Afin de présenter le plan de financement, le maire donne la parole à Mme Aubisse-Michaud, premier maire-adjoint.

Mme Aubisse-Michaud présente au conseil municipal le plan de financement ci-dessous.

Objet : Extension du tiers-lieu : création d'une salle à usage multiple

Montant H.T. des travaux : 400 000.00 €

Subvention sollicitée :

- Etat (D.E.T.R.) : 100 000.00 €, 25 %
- Etat (Plan de relance : Rénovation énergétiques) : 100 000.00 €, 25 %
- Région Nouvelle Aquitaine : 60 000.00 €, 15 %
- Département de la Dordogne : 60 000.00 €, 15 %

Autofinancement : 80 000.00 €, 20 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de lancer l'opération
- d'arrêter le nouveau plan de financement présenté par Mme Aubisse-Michaud
- de solliciter les subventions indiquées dans ce plan
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.